

Development by Free Trade?
Développement à travers le libre-échange?

G. Baumgratz, K. Chaabane,
W. Ruf, W. Telkämper (eds./dir.)

P.I.E. Peter Lang

Gisela Baumgratz, Khaled Chaabane,
Werner Ruf, Wilfried Telkämper (eds./dir.)

Development by Free Trade?

The Impact of the European
Union's Neoliberal Agenda
on the North African Countries

Développement à travers le libre-échange ?

Les enjeux de l'agenda néolibéral
de l'Union européenne pour
les pays de l'Afrique du Nord



P.I.E. Peter Lang

Ahcene Amarouche

Accord d'Association Algérie-UE et diversification économique en Algérie

Quel bilan, quelles perspectives ?¹

Introduction

L'Union européenne (UE) et l'Algérie ont signé, en 2002, dans l'esprit du processus de Barcelone de novembre 1995, un accord d'association. Entré en vigueur en septembre 2005, progressivement mis en œuvre, il devait aboutir, en 2017 après une exécution échelonnée d'abord sur une douzaine d'années puis portée à quinze, à l'achèvement de la création d'une zone de libre-échange entre les signataires. Amendé afin de reporter, en 2020, cette échéance, il ne semble pas avoir donné, à ce jour, des résultats bénéfiques pour l'Algérie. La demande de sa révision par les autorités algériennes, appuyées par les acteurs économiques et, principalement, les chefs d'entreprises, qui peinent à trouver des *brèches* dans l'arsenal des barrières non tarifaires érigé par les pays de l'UE pour promouvoir leurs exportations, n'a pas eu, à ce jour, d'écho positif du côté de l'UE.

Les produits algériens (notamment industriels) ne jouissent certes ni d'une qualité suffisante au regard des normes européennes ni de coûts attractifs pour se voir ouvrir des débouchés sur le marché européen. Mais du côté de l'UE, cette armada de normes techniques plus contraignantes les unes que les autres semble bien avoir pris la place du désarmement tarifaire, dans le même esprit protectionniste que les barrières tarifaires maintenant abolies. Cette situation n'empêche pas l'UE de présenter le désarmement tarifaire comme l'argument majeur d'une coopération *mutuellement bénéfique* avec l'Algérie et les autres pays de la rive sud de la Méditerranée en dépit de l'absence de retombées positives pour ces derniers.

Si le désarmement tarifaire européen n'a pas eu de retombées positives sur l'économie algérienne depuis plus de dix ans, ce n'est pourtant pas seulement à cause des barrières non tarifaires de l'UE mais aussi à cause de

1 Nous remercions vivement Mlle Siagh Souhila d'avoir mis à notre disposition ses recherches bibliographiques, les résultats statistiques de ses travaux sur l'Avantage Comparatif Révélé ainsi que de son aide pour la présentation stylisée de l'évolution comparée de cet avantage dans les relations commerciales entre l'Algérie et l'UE.

la faible diversification interne de l'économie algérienne dont se ressentent les exportations hors hydrocarbures du pays.

Pourtant, dans son principe, la diversification économique est un facteur doublement bénéfique :

- d'une part, elle permet de créer en interne des relations intersectorielles dynamiques, à même de favoriser la croissance et de satisfaire – sinon de susciter – une demande étrangère pour les produits du pays ;
- d'autre part, elle permet de réduire le déficit (ou d'augmenter l'excédent) de la balance commerciale du pays en agissant à la baisse sur les importations de biens et services marchands à forte valeur ajoutée qui sont la source d'une hémorragie de devises.

Dans le cas de l'Algérie, la faiblesse de la diversification économique, devenue structurelle et quasi institutionnelle, est sinon la cause principale, du moins l'une des causes de l'échec annoncé de l'accord d'association Algérie-UE. Mais l'esprit de cet accord a été un facteur aggravant alors même qu'il se donnait pour objectif d'intégrer l'Algérie dans le processus de libre-échange présenté par la science économique orthodoxe comme pourvu de toutes les vertus.

Aussi, et paradoxalement, ni les conditions internes (qui ont progressivement conduit le pays à entrer dans un processus de désindustrialisation depuis plus de trente ans) ni les clauses de l'Accord d'association Algérie-UE n'ont favorisé la diversification économique de l'Algérie qui, *in fine*, dépend plus que jamais et, de façon plus directe que lors des décennies antérieures aux années 2000, des importations de biens et services marchands de l'Europe et d'autres continents (dont l'éventail couvre à présent toute la gamme des biens d'équipement, des produits intermédiaires et des produits finis de large consommation et de luxe).

À la faveur de la *dégringolade* actuelle des prix du pétrole sur le marché mondial et de la baisse drastique des revenus pétroliers du pays, une politique d'import-substitution fondée sur la diversification économique peut-elle se mettre en place en Algérie ? La révision de l'Accord d'association Algérie-UE peut-elle la favoriser ? La campagne publique lancée au mois de juin 2015 pour « consommer algérien » peut-elle remettre en cause les habitudes de consommation de produits d'importation réputés (à tort ou à raison) de meilleure qualité que les produits algériens ? Bien d'autres questions viennent à l'esprit quand on envisage la situation de l'Algérie dans la perspective des faits passés.

Cette étude composée de deux sections cherchera à dresser un état des lieux relatif à l'exécution de l'Accord Algérie-UE et en montrera les limites face à la faible diversification de l'économie algérienne. L'accent sera mis sur la situation de l'industrie en raison du rôle qu'elle joue dans la réalisation d'une croissance vertueuse pourvoyeuse d'emplois (l'emploi étant un enjeu de taille pour la stabilité sociale et politique dans le pays).

Dans la première section, intitulée *Du déni théorique à la reconnaissance empirique des retombées bénéfiques de la diversification économique*, nous résumerons à grands traits les tendances principales de la littérature sur la diversification économique et sur la diversification des exportations qui en est le corollaire. Bien que d'obédience néoclassique, cette littérature montre clairement que la diversification économique est la condition de la croissance des exportations, portant ainsi un démenti à la théorie orthodoxe du commerce international, jusque-là prédominante, selon laquelle les pays ont intérêt à se spécialiser dans la production des biens et services pour lesquels ils ont un avantage comparatif au sens d'Heckscher-Ohlin-Samuelson.

Dans la deuxième section, intitulée *Les exportations algériennes à l'épreuve de l'Accord d'association Algérie-UE*, nous tenterons de montrer, à l'aide des statistiques du commerce extérieur, les faiblesses de l'économie algérienne en termes de diversification pour conclure au déséquilibre en défaveur de l'Algérie des retombées de l'accord d'Association Algérie-UE.

1. Du déni théorique à la reconnaissance empirique des retombées bénéfiques de la diversification économique

La situation économique de l'Algérie depuis les années 2000 est caractérisée par une croissance forte mais fragile, tirée par trois secteurs : les hydrocarbures, le BTP et l'agriculture. Le premier est le principal sinon le seul pourvoyeur de devises tandis que les deux autres sont soutenus par une demande domestique en expansion, financée en partie par les revenus en devises du pays. La dépendance de l'économie vis-à-vis des hydrocarbures est une donnée structurelle que l'abandon de la stratégie algérienne de développement des années 1960-1970 n'a fait que renforcer, en dépit des aléas de la demande mondiale de pétrole et de gaz et des évolutions erratiques de leurs prix sur les marchés extérieurs qui auraient dû conduire les autorités à se doter d'instruments de veille stratégique. L'absence de tels instruments, en situation de baisse drastique des prix du pétrole depuis l'automne 2014, présage de difficultés à venir pour le pays que ne pourront contenir ni l'appel des autorités à « consommer algérien » lancé en juin 2015, ni les velléités du gouvernement de renouer avec une nouvelle politique industrielle du type « import-substitution » ni la forte dépréciation du dinar par rapport à l'euro dont les mêmes autorités attendent qu'elle agisse mécaniquement, à la baisse, sur les importations. La raison en est la trop grande dépendance du pays vis-à-vis des intrants et autres biens et services marchands étrangers en l'absence d'une diversification économique.

Depuis le début des années 1980 et au fil des décennies, la diversification économique n'a cessé en effet de se réduire tandis que se mettait en place une libéralisation commerciale se traduisant par une demande d'importation en perpétuelle augmentation. Quoique les autorités algériennes, conscientes

des effets désastreux de ce phénomène sur l'économie du pays, aient fait montre jusqu'à présent d'une grande réticence à faire adhérer l'Algérie à l'OMC et à décréter la convertibilité totale du dinar,² un accord d'association avec l'Union européenne a été signé en 2002, suivi d'un accord commercial avec la zone arabe de libre-échange (ZALE) dont les retombées sur l'économie du pays sont loin d'être bénéfiques. À la faveur d'une remontée sans précédent des prix du pétrole et du gaz, qui a eu lieu au cours des années 2001-2008, le pays s'est lancé dans une ouverture à sens unique qui se traduit par un volume d'importations de biens et services en forte augmentation tandis que se rétrécissait l'éventail des biens et services exportés. Comme si l'Algérie souscrivait pleinement au modèle traditionnel du commerce international que pourtant une littérature foisonnante a depuis longtemps remis en cause, les exportations du pays ne cessent de se réduire à celles du pétrole et du gaz ou à leurs dérivés, dans un mouvement séculaire de spécialisation.

Aussi peut-on se demander si le renouvellement de la réflexion sur le développement ne doit pas repartir malgré tout, en l'état actuel de la structure productive des pays mono-exportateurs – dont l'Algérie est l'exemple type – de la nécessité de renouer avec les politiques d'import-substitution et avec les stratégies de la diversification économique qui leur servent de fondement doctrinal tant celles-ci semblent être la condition pour (re)trouver le sentier vertueux de la croissance.

1.1. La diversification économique : concept et théories

Au sens le plus immédiat, la diversification économique consiste à élargir progressivement la gamme des produits fabriqués dans un pays. Cela n'implique pas *a priori* de modification majeure des niveaux de productivité, du moins tant que ne sont pas internalisés les processus productifs à fort contenu technologique. Pour cette raison, la diversification a davantage rapport au développement, entendu comme la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global (Perroux 1964), qu'à la croissance entendue selon le même auteur comme l'accumulation soutenue, pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels. La raison en est que le développement implique un processus d'apprentissage industriel que n'implique pas la croissance. Aussi, la diversification économique

2 Il existe en Algérie un lobby de la convertibilité totale du dinar dont le principal représentant – Ali Benouari – est un ancien ministre délégué au Trésor, candidat à l'élection présidentielle de mai 2014, qui dirige présentement une société de conseil et de montage en partenariat industriel et financier installée en Suisse. Ali Benouari a publié dans le quotidien El Watan les 25 et 26 décembre 2005 un article sous le titre : « Plaidoyer pour la convertibilité totale du dinar ».

est-elle d'abord une affaire interne qu'une nécessité externe, quoiqu'elle s'accompagne de la diversification des exportations dès que la productivité interne s'élève à un niveau où il devient possible pour l'économie d'affronter la compétitivité internationale.

En dépit de la prédominance de la théorie traditionnelle du commerce international qui associe avantages comparatifs et spécialisation, le débat sur la diversification a été très tôt présent dans la littérature économique. À la suite de l'introduction de l'hypothèse des discontinuités positives par Rosenstein-Rodan (1943), hypothèse qui a conduit à l'élaboration de la théorie des industries entraînant, de nombreux auteurs, à l'exemple de François Perroux (qu'on ne peut néanmoins classer dans le groupe des économistes orthodoxes), ont mis l'accent sur l'effet positif des secteurs moteurs sur le développement de l'entière économie. Dans le cas de l'Algérie, Gérard de Bernis a adapté cette approche sous le nom d'*industries industrialisantes* à la stratégie d'industrialisation que les autorités politiques avaient mise au cœur du projet de développement du pays dans les années 1960 et 1970.³

L'hypothèse d'un développement par la diversification économique ne s'appuie donc pas sur l'idée d'une orientation vers l'extérieur de toute l'économie (politique de promotion des exportations) ni, en conséquence, sur l'idée d'un relèvement mécanique du niveau de performance (en termes de productivité notamment) de l'économie qui mettrait cette dernière en état de soutenir la compétitivité internationale. Bien au contraire : des auteurs tels que Raoul Prebisch (1950), Celso Furtado (1971) et d'autres s'intéressaient davantage, à l'époque où l'économie du développement connaissait une certaine gloire, à l'augmentation de la diversification des activités productives dans un pays par une protection temporaire des industries naissantes, encouragées par la politique d'import-substitution, qu'à la compétitivité internationale des économies en développement. Cette politique était, au demeurant, apparue comme une nécessité dès les années 1930, quand les courants d'échange entre les pays de vieille industrialisation et les pays d'Amérique latine se sont taris sous l'effet de la Grande Dépression. Depuis lors, la littérature sur la diversification économique s'est certes fortement contractée sous la pression idéologique des tenants de la théorie orthodoxe de la spécialisation internationale, mais des études empiriques apportent à nouveau la preuve de la pertinence des politiques fondées sur la diversification économique, y compris pour asseoir une stratégie efficace de relance par l'exportation.

Dans une contribution à ce débat s'inscrivant dans le modèle traditionnel du commerce international, Imbs et Wacziarg (2003) ont formulé l'idée selon laquelle la diversification économique de l'offre domestique est d'abord favorisée par le revenu (qui augmente) avant que la spécialisation

3 « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers-Monde* n° 47, juillet-septembre 1971.

ne redevienne possible sous les effets d'agglomération et des avantages comparatifs qui résultent de l'élévation de la productivité.⁴

D'autres travaux ont mis l'accent sur l'importance de la diversification. Romer (1990) a introduit l'idée d'un effet bénéfique de la diversification, dû à la disponibilité des intrants au sein d'une économie, comme facteurs d'accroissement de la productivité du travail et du capital humain. La diversification peut également contribuer à la croissance en augmentant le nombre de secteurs et d'opportunités d'investissement tout en réduisant le risque pour les investisseurs. Prenant en cela le contrepied de l'analyse des auteurs précités, Romer en arrive à la conclusion que plus l'économie produit de biens différents, plus le revenu sera élevé. À l'évidence, les deux variables de la même fonction sont prises en compte différemment par les auteurs, ce qui suggère que la diversification économique est source de revenu supplémentaire tandis que le revenu supplémentaire favorise la diversification économique.

1.2. La diversification des exportations : effet induit de la diversification économique

Effet induit de la diversification économique, la diversification des exportations favoriserait, selon d'autres auteurs, la croissance : à travers ses retombées internes sur la productivité, des externalités positives peuvent se manifester en forme de connaissance des techniques de production, de nouvelles pratiques de gestion et de commercialisation, etc. (Amin, Gutierrez de Pineres et Ferrantino 2000, Al-Marhubi 2000).⁵

Dans la même lignée, Agosin (2007) soutient que la croissance à long terme est associée au phénomène d'apprentissage lié à la production d'une gamme croissante de marchandises, ce qui suppose la diversification économique. Il développe et teste un modèle de croissance qui met l'accent sur la capacité d'introduction de nouveaux produits à exporter comme la principale source de croissance pour les pays qui sont à la frontière technologique. D'autres travaux, s'inspirant des recherches sur les stratégies de diversification des portefeuilles financiers, aboutissent aux mêmes conclusions – à savoir une soutenabilité accrue des dynamiques de croissance (Berthélemy 2005).

Il ressort de toutes ces études et de bien d'autres encore, qu'il serait fastidieux de citer exhaustivement, que la spécialisation dans un seul produit est une source de volatilité et de forte instabilité économique de pays ou

4 Faut-il rappeler ici que le modèle ricardien ne présuppose aucunement des niveaux de productivité similaires entre pays et que, au contraire, il se fonde sur leur différence (reflétée par la différence de coût pour un même produit) ?

5 Cités par Matadeen, « Export diversification and economic growth, case study of a developing country "Mauritius" », Middlesex University, 2011, p. 4.

de régions entières (Denise et Sirima 2001). C'est le cas en particulier de pays disposant de fortes réserves en ressources naturelles comme le pétrole dont les difficultés économiques sont analysées sous le volet théorique dit le « Dutch disease ».

1.3. L'effet « Dutch disease » de la disponibilité de ressources

Ce volet de la nouvelle littérature économique traite de l'effet négatif sur l'économie d'une trop grande disponibilité des ressources naturelles – ce que certains auteurs qualifient de *malédiction des ressources*. Implicitement, la disponibilité des ressources est associée à une forte spécialisation ou, pour le dire autrement, à une faible diversification économique. Cette littérature, connue sous la dénomination de « Dutch Disease », postule que les pays riches en ressources naturelles concentrent leurs exportations sur ces ressources (pétrole, minéraux, café, diamants, etc.), ce qui a un impact négatif sur le potentiel d'exportation des autres secteurs et plus généralement sur le potentiel de développement industriel : un processus de désindustrialisation s'enclenche alors. Le Dutch Disease (ou syndrome hollandais selon les auteurs) réfère au fait que, en raison de l'appréciation du taux de change réel de la monnaie nationale pendant les périodes de boom des exportations de la ressource concernée, une perte de compétitivité pour les autres secteurs exportateurs de l'économie se produit et se solde par une désindustrialisation dans l'entière économie. Quoique cette analyse pêche par le caractère mécaniste des effets du taux de change sur les exportations (ces effets pouvant être neutralisés partiellement par la politique de non-convertibilité ou de convertibilité partielle de la monnaie domestique en vigueur dans de nombreux pays exportateurs de ressources de base), elle n'en rend pas moins compte d'une réalité, à savoir qu'en l'absence d'une diversification économique, le pays est voué à dépendre de ses exportations des ressources de base et donc des évolutions erratiques des cours de ces ressources sur le marché mondial. C'est bien entendu le cas des pays exportateurs de pétrole dont on constate, depuis près d'une année, une baisse drastique des prix du baril, laquelle a des effets désastreux sur leurs réserves de change et, conséquemment, sur leur capacité à maintenir à niveau la production domestique en biens et services autres que le pétrole – et les revenus y afférents.⁶

6 Voir à ce sujet le rapport de la Banque d'Algérie de juillet 2015 relatif à ce pays, en particulier les graphiques de la page 33. Pointant du doigt le poids des importations dans la structure de la demande intérieure, le rapport note : « Du fait de l'importante élasticité de la demande domestique aux importations, l'expansion substantielle de l'absorption n'a pas eu l'impact escompté sur la croissance globale, estimée à 3,8 %. Autrement dit, l'accroissement de la demande intérieure profite plus aux partenaires commerciaux qu'au développement de l'économie nationale ».

On peut déduire de la littérature économique récente sur le sujet que la croissance par les exportations ne peut se poursuivre à long terme sans que l'économie ne soit suffisamment diversifiée. Si certains auteurs, s'inspirant de l'expérience des pays d'Asie du Sud, soutiennent que l'augmentation des exportations conduit à une plus forte croissance, l'importance de l'impact de la diversification des exportations sur la croissance dépendra du type des produits exportés en relation avec la demande mondiale, ce qui suppose une capacité d'adaptation que ne peut conférer à ces pays que la forte diversification économique qu'ils ont atteinte.

Comme on peut le constater au vu des travaux susmentionnés, la diversification économique et son corollaire, la diversification des exportations, entrent nettement en contradiction avec les enseignements de la théorie pure du commerce international pour laquelle la spécialisation est un facteur d'efficacité économique.

Certes, la nouvelle théorie du commerce international, qui met en avant les échanges intra-branche, renoue quelque peu avec l'idée de la diversification des exportations dans la mesure où une différenciation s'établit entre produits de la même branche proposés à l'échange selon leurs caractéristiques. Selon ces travaux, le développement de l'échange intra-branche permet de disposer d'une plus grande diversité de produits et de bénéficier d'une plus grande efficacité économique en raison de la réduction des marges de monopole. Pour Barthélemy (2005), ceci est cohérent avec la recherche d'une plus grande diversification de l'économie. Cet aspect de la nouvelle théorie du commerce international a pu servir d'argument au développement de la sous-traitance entre pays ainsi qu'à l'investissement direct étranger à vocation industrielle plus ambitieuse ce qui, si les pays d'accueil de ces investissements les inscrivent dans une politique d'ensemble cohérente, peut en effet aider plutôt qu'entraver la diversification économique.

Mais ce type d'analyse pêche par son caractère globalisant : les mêmes hypothèses de recherche s'appliquant aux économies fortement industrialisées comme aux économies émergentes ou sous-développées. Il n'est pas étonnant dès lors de constater que, les IDE s'orientant principalement vers les activités à fort potentiel d'exportation, ce soit les pays développés qui en sont les principaux bénéficiaires. Peut-on soutenir dans ces conditions que le commerce intra-branche permettra aux pays mono-exportateurs d'échapper à la « malédiction » des ressources naturelles ? Le cas de l'Algérie ne corrobore pas une telle idée. Plus que dans les autres pays de la région MENA, l'investissement direct étranger (IDE) est faible, voire inexistant dans les secteurs d'activité autres que le secteur pétrolier. Et il renforce plutôt qu'il ne limite la spécialisation internationale du pays dans le commerce mondial de biens et services.

Dans la suite de la présente étude, nous essaierons de montrer qu'en dépit (ou peut-être à cause) de l'accord d'association, l'Algérie a toutes les

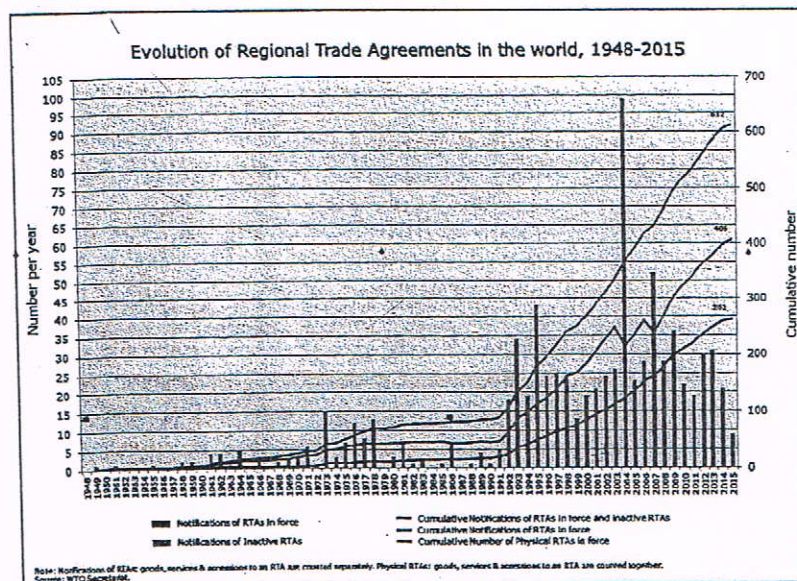
peines du monde à s'insérer différemment que par le passé dans la division internationale du travail.

2. Les exportations algériennes à l'épreuve de l'Accord d'association Algérie-UE

2.1. Les accords commerciaux : principe et effectivité

Le principe des accords commerciaux n'est pas nouveau : il est né avec l'avènement des États-nations modernes. Il consiste à créer un marché unifié entre plusieurs États d'une même sphère géographique. Quoique l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ait pour vocation d'abolir tous les obstacles au commerce entre les nations à l'échelle planétaire, ce qui devrait rendre les accords commerciaux régionaux sans objet, ceux-ci se sont même multipliés dès avant l'avènement de l'OMC (1992) comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique n° 1 : Evolution of Regional Trade Agreements in the world, 1948-2015



© Organisation mondiale du commerce (OMC) 2016

Leur vocation est la réalisation d'une intégration régionale, ce qui ne va pas sans que ne soient réunis certains préalables politiques. Parmi les

accords de ce type, celui ayant abouti à l'Union européenne, la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier) peut être considérée comme un modèle du genre puisqu'il affichait déjà (sous la dénomination de Communauté) l'ambition politique d'une forte intégration européenne dans son domaine d'application. L'aspect politique de cette intégration ressort nettement de l'évolution ultérieure de cet accord vers l'Union monétaire, aujourd'hui concrétisée dans la monnaie unique et, *in fine*, vers l'UE.

Toutefois l'intégration régionale peut être problématique, si l'écart entre les niveaux de développement des pays concernés est trop grand. Si, en outre, des divergences existent dans les systèmes ou dans les visions politiques des partenaires, comme c'est le cas de l'Europe des 28, l'intégration régionale peut être porteuse de dangers futurs. C'est ce que montre clairement la crise grecque des dernières années (2010-2015) dont les effets ne se font pas sentir seulement sur le système monétaire mais également, et plus fondamentalement sans doute, sur les institutions démocratiques d'une Europe aux prises avec son histoire mouvementée. Au demeurant, la confusion règne entre l'adhésion à l'UE comme modèle politique et l'adhésion à l'OTAN comme institution militaire surannée dominée par les États-Unis d'Amérique, vestige de la guerre froide que le conflit ukrainien et les guerres en cours au Moyen-Orient servent à *maintenir à flot*.

Dans le cas de l'accord Algérie-UE, non seulement l'écart de développement est effectivement considérable mais l'Algérie, qui n'appartient pas à la sphère géographique de l'Europe, dont elle est séparée par la mer Méditerranée, n'a ni le même système politique ni la même trajectoire historique que les pays de l'UE en dépit du fait qu'elle fut une colonie de peuplement de l'un de ces pays durant plus de 130 ans.

Cependant, et quoique l'accord soit centré sur l'économie, le dialogue politique qu'il prévoit d'instaurer entre les parties (Titre I de l'accord) en est une partie intégrante. En dépit du caractère formellement *équilibré* des clauses politiques dudit accord, il est peu de dire, pourtant, qu'elles sont porteuses d'un déséquilibre en défaveur de l'Algérie dans la mesure où l'UE, qui s'érige en une force morale supérieure à la force agrégée de ses membres⁷ tendant à concurrencer les États-Unis d'Amérique sur la question des droits de l'homme et sur d'autres questions à caractère moral ou politique, s'autorise à porter des appréciations politiques sur le mode de gouvernance, sur la situation des droits de l'homme en Algérie ainsi d'ailleurs que dans les autres pays de la rive sud de la Méditerranée avec lesquels elle a signé des accords d'association.⁸ Mais ce n'est pas cet aspect de l'accord qui nous intéresse ici, ce sont les dispositions à contenu économique et leur effet désindustrialisant. Les titres II, III et

7 Lesquels gardent une relative autonomie de jugement dans leurs relations avec l'Algérie comme l'attestent certaines déclarations gouvernementales en France.

8 Il est curieux que l'UE ne s'autorise presque jamais à porter des jugements sur la situation des droits de l'homme dans les pays à régime monarchique du Golfe persique, l'Iran excepté.

IV de l'accord régissent la libre circulation des marchandises (titre II), des services (titre III) et des capitaux (titre IV).

Sans entrer ici dans une énumération fastidieuse de ces dispositions, on notera que ces trois titres organisent sur une période de douze ans (portée depuis peu à quinze), un désarmement douanier complet de l'Algérie dans les trois volets susmentionnés. L'article 20, paragraphe 1 de l'accord résume assez correctement le dispositif dans son ensemble en stipulant : « Les deux parties s'abstiennent de toute mesure ou pratique de nature fiscale interne établissant directement ou indirectement une discrimination entre les produits de l'une des parties et les produits similaires originaires de l'autre partie ». Le caractère formellement équilibré d'une telle clause paraissant indiscutable, nous essaierons dans ce qui suit d'en montrer les effets désastreux sur l'économie algérienne en centrant la réflexion sur l'industrie. C'est à ces effets que nous consacrons la suite de cet exposé en nous appuyant sur les développements de la section 1 ci-dessus pour évaluer la dégradation des capacités d'exportation de l'Algérie depuis la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie-UE, signe patent de sa faible diversification économique.

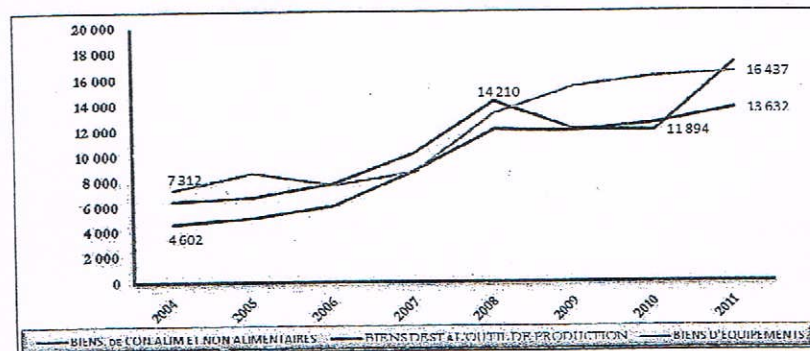
2.2. Accord d'association Algérie-UE et commerce extérieur : la désindustrialisation en marche

L'annexe 2 de l'Accord d'association Algérie-UE recense plus de 2 000 (2 042 exactement) produits industriels importés de l'UE par l'Algérie et concernés par la suppression des droits de douane et taxes d'effet équivalent à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord (soit le 1^{er} septembre 2005). À cette liste s'ajoutent les produits industriels de même provenance pour lesquels les droits de douane et taxes d'effet équivalent sont éliminés progressivement sur une période de sept ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord, soit 756 produits (Annexe 3). C'est donc un total de près de 2 800 produits industriels concernés par le désarmement douanier. Or les importations de produits industriels n'ont pas cessé d'augmenter en valeur comme le montre le graphique n° 1 ci-dessous. Pour 2011, la facture s'élève à plus de 30 milliards de dollars, rien que pour les biens d'équipement et les produits intermédiaires (destinés à l'outil de production).⁹ Pour les quatre principaux pays de l'UE (France, Italie, Espagne, Allemagne), le montant des importations pour ces mêmes types de produits s'élevait la même année à plus de 11 milliards ! En 2005, la valeur globale d'importation pour ces deux postes toutes provenances confondues se situait autour de 14 milliards de dollars.

9 Les données du CNIS, desquelles sont tirés ces chiffres, ne distinguent pas entre biens de consommation alimentaires et non alimentaires (électroménager, etc.) pour nous permettre d'intégrer ces derniers dans l'analyse.

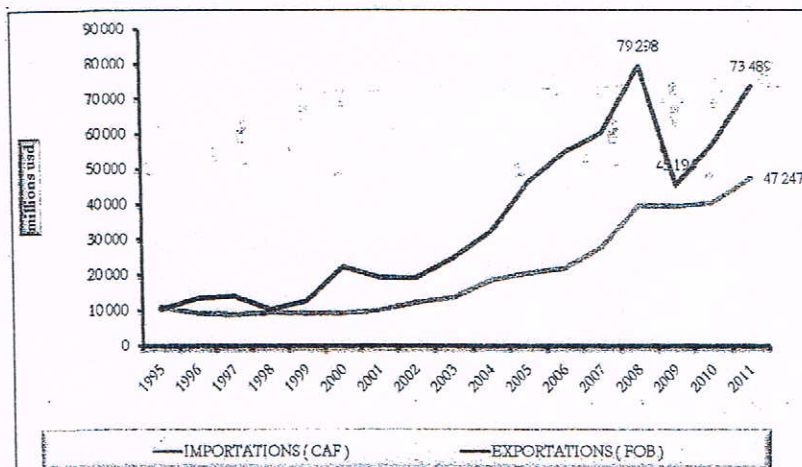
Les graphiques n° 2 et 3 montrent l'évolution régulière des importations tous produits et toutes provenances confondus entre 1995 et 2011 tandis qu'à l'évolution régulière des exportations entre 1995 et 2008 succède une évolution heurtée depuis. Des statistiques récentes, il ressort que la balance commerciale de l'Algérie, excédentaire jusqu'en 2013, est devenue déficitaire en 2014 pour plus de 8 milliards de dollars. Cette situation est, comme on s'en doute, la résultante de deux catégories de faits : une explosion des importations due à l'augmentation des prix du pétrole jusqu'en 2008, une chute des exportations due à la baisse de ces derniers conjuguée avec le maintien du niveau d'importation atteint à cette date et consécutif au désarmement douanier lié à l'Accord d'association Algérie-UE. Au total, et si l'on en croit la presse écrite de ce début 2016, c'est plus de 195 milliards d'euros d'importations en provenance de l'UE que l'Algérie a déboursés contre moins de 13 milliards de rentrées en dix ans (2005-2015).

Graphique n° 2 : Évolution des importations par groupe de produits (2004-2011) en millions de dollars



Source : Hourri Hocine (octobre 2012), Direction générale des douanes, Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

Graphique n° 3 : Évolution des importations et des exportations algériennes (1995-2011)



Source : Hourri Hocine (octobre 2012), Direction générale des douanes, Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

2.3. Le niveau de compétitivité des exportations algériennes selon l'ACR

La diversification des exportations passe aussi bien par le renforcement des exportations traditionnelles (facteur extensif) que par la promotion des exportations de nouveaux produits (facteur intensif). Tout dépend évidemment de l'avantage comparatif que permettent ces facteurs mais la notion d'avantage comparatif, telle qu'entendue à présent, n'a pas le même sens que celui que lui conférerait la théorie ricardienne du commerce extérieur.

Chez Ricardo, l'avantage comparatif est la différence *en termes de quantité de marchandises*, des coûts relatifs (en travail) de deux produits dans le même pays. L'échange s'établit entre deux pays en forme de vente du bien pour lequel l'un a le coût de production le plus faible et d'achat du bien pour lequel il a le coût de production le plus élevé, la situation inverse étant supposée exister dans le cas de l'autre pays pour les mêmes produits. Il en résulte que les deux pays gagnent à l'échange, la différence de coût dans l'un et l'autre pays entre les deux produits constituant la matière de ce qu'ils gagnent ensemble dans des proportions différentes. De nos jours, les échanges se faisant en monnaies, l'avantage comparatif *apparaît*, après conversion des coûts dans un même numéraire, comme la différence de coûts relatifs ajustés par les taux de change effectifs réels qui, s'ils ne sont pas manipulés administrativement, détermineront le niveau de compétitivité de chacun des deux pays. On parle alors d'avantages comparatifs révélés

(Balassa 1965), le calcul pouvant se faire à partir des données de la balance commerciale de chaque pays.

L'analyse de l'évolution des avantages comparatifs révélés (ACR) de l'Algérie révèle un recul de la compétitivité de certains produits exportés vers d'autres régions au cours de la période 1996-2014. Cette situation coïncide en partie (1996-2001) avec la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI, qui s'est soldé par la fermeture d'un grand nombre d'entreprises industrielles publiques du pays et le licenciement de près de 500 mille travailleurs, en partie (2001-2014) avec la période d'aisance financière du pays résultant de la revalorisation des prix du pétrole sur le marché mondial (effet Dutch disease). Mais dans l'ensemble, l'évolution apparaît irrégulière, voire erratique, et souligne bien la nature rentière prédominante de l'économie.

Comme on pouvait s'y attendre au vu des effets de la désindustrialisation sur l'économie, les produits touchés par ce recul sont principalement les produits manufacturiers, en particulier :

- les appareils et outils non électriques ;
- les appareils pour la médecine et la chirurgie dentaire ;
- l'équipement mécanique de manutention ;
- les machines agricoles (sauf tracteurs), les parties, les pièces ;
- les machines pour le travail des métaux et des pièces détachées ;
- les ouvrages en matières plastiques ;
- les pompes (sauf pour les liquides), compresseurs ; ventilateurs ;
- les pompes pour liquides ;
- les remorques et semi-remorques ;
- les tracteurs ;
- les véhicules routiers.

Les avantages comparatifs restants ne concernent que les ressources naturelles (pétrole et gaz) ou leurs dérivés ainsi que quelques produits à faible valeur ajoutée : zinc, fonte, fer, acier et liège notamment. C'est ce que montre la matrice ci-dessous par laquelle nous avons représenté l'évolution de l'avantage comparatif révélé de l'Algérie sur les pays de l'UE. Ainsi que l'indique la clé passée en haut de la page à gauche, quand cet avantage s'améliore d'une année à l'autre, la couleur vire du clair au sombre. Inversement quand l'ACR se détériore, un simple coup d'œil sur la matrice montre que l'évolution de l'ACR est on ne peut plus erratique même pour les produits pour lesquels l'Algérie possède une position naturelle avantageuse (pétrole, gaz et dérivés). Ce constat est révélateur de l'absence d'effet positif durable de l'Accord d'Association Algérie-UE au cours de la période 2005-2014, tandis que les chiffres déjà cités montrent qu'il y eut détérioration de la situation de l'Algérie pour les produits pour lesquels elle n'avait déjà pas d'Avantage comparatif révélé.

Les tableaux 1 et 2 indiquent un autre effet négatif de l'Accord Algérie-UE : il s'agit de l'apparition d'un manque à gagner en matière de droits de douane aussi bien pour la période écoulée (2005-2014) que pour la période à venir (2015-2020) alors que le pays est, avec la chute brutale des prix du pétrole depuis l'été 2014, en déficit croissant de recettes budgétaires pour financer les projets en cours. Ce qui inquiète davantage en ce qui concerne ce point, c'est moins les montants en jeux (de l'ordre de 100 milliards de dinars en 2020, soit, au taux actuel de 150 DA pour un euro, moins d'un milliard d'euros) que le rythme de croissance de ce manque à gagner étant donné le déséquilibre susmentionné entre importations et exportations de l'Algérie vers l'UE.

Graphique n° 4 : Évolution ACR

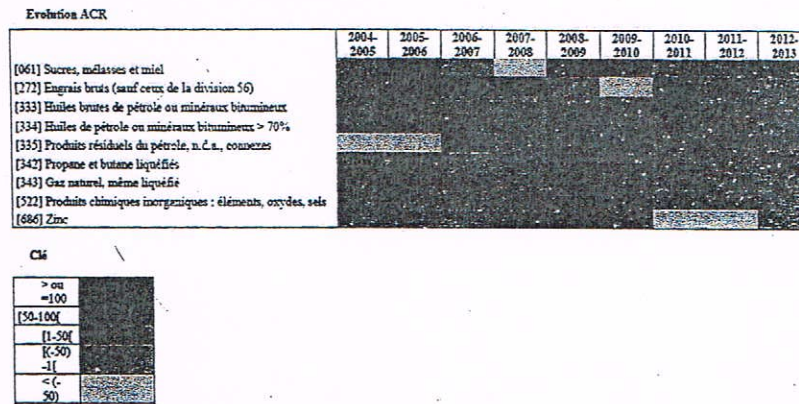


Tableau 1 : Évolution du manque à gagner en matière de Droits de Douane (MDA)

		2005*	2006	%	...	2010	2011	%
Produits industriels importés dans le cadre de l'accord Algérie-UE	liste 1	4 183	22 566	81	...	43 235	54 377	26
	liste 2	0	0	0	...	7 516	9 144	22
	liste 3	0	0	0	...	6 814	11 037	62
	Totaux	4 183	22 566	81	...	54 565	74 550	30

Source : Hourri Hocine (octobre 2012), Direction générale des douanes, Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

* Mois restants de l'année 2005 à compter de septembre.

Tableau 2 : Simulation du manque à gagner en matière de Droits de Douane (MDA)

Références	2012	2013	%	...	2019	%	2020	%
Annexe 2 (liste 1)	56 746	56 746	-	...	56 746	-	56 746	-
Annexe 3 (liste 2)	16 265	16 539	1,68	...	20 951	-	20 951	-
Annexes 2 et 3 (liste 3)	7 550	7 819	3,56	...	24 125	20,68	28 259	17,14
Totaux	80 561	81 104	0,67	...	101 822	4,28	105 956	4,06

Source : Hourri Hocine (octobre 2012), Direction générale des douanes, Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

Conclusion

Les éléments d'analyse des conséquences de l'Accord d'Association Algérie-UE, présentés ci-dessus, ont montré le caractère léonin du déséquilibre que de nombreux observateurs ont relevé dans les relations commerciales entre les deux partenaires.

Par-delà les critiques que ces mêmes observateurs ont présentées et dont la presse algérienne se fait régulièrement l'écho, nous nous interrogerons, pour notre étude, sur les raisons qui ont incité les autorités algériennes à conclure un tel accord dont on ne peut accrédi-ter l'idée qu'elles en aient ignoré les conséquences désastreuses sur l'économie du pays.

Deux éléments de réponse à cette question peuvent être avancés, à défaut d'une information crédible sur le sujet :

- le premier est sans nul doute l'influence déterminante, dans les rouages des institutions en charge de l'économie, du lobby des importateurs qui ont partie liée avec certains détenteurs du pouvoir de décision ;
- le second est l'imbrication sournoise dans les termes de l'Accord d'Association Algérie-UE des motifs commerciaux et des motifs politiques, l'UE comme certains des pays qui la composent exerçant sur les autorités algériennes une pression insoutenable, qui a souvent frisé l'ingérence, sous le prétexte de défense des droits de l'homme. La question des droits de l'homme n'était-elle pas brandie contre l'armée algérienne et les groupes d'autodéfense qui avaient affronté l'hydre terroriste en des termes on ne peut plus accusateurs ?

C'est à l'aune des résultats de cette politique sur l'économie de l'Algérie que l'on peut à présent juger du caractère sibyllin du titre I de l'Accord Algérie-UE intitulé « Dialogue Politique ».

Bibliographie

- Accord d'Association Algérie-UE (2005) : *Journal officiel de la République algérienne* n° 31, 30 avril 2005.
- Agosin, Manuel R. (2007) : « Export, diversification and growth in emerging economies », in : *Serie Documentos de Trabajo*, n° 233, Department of Economics, Universidad de Chile, Santiago.
- Bank of Algeria (2015) : juillet, Rapport 2014 : Évolution économique et monétaire en Algérie.
- Benouari Ali (2005) : « Plaidoyer pour la convertibilité totale du dinar », in : *El Watan* (25 et 26 décembre).
- Bernis, Gérard Destanne de (1971) : « Les industries industrialisantes et les options algériennes », in : *Tiers-monde*, vol. 12, n° 47, juillet-septembre, pp. 545-563.
- Berthélemy Jean-Claude (2005) : « Commerce international et diversification économique », in : *Revue d'économie politique*, vol. 115, n° 5, pp. 591-611.
- Furtado Celso (1971) : « Dépendance externe et théorie économique », in : *L'Homme et la société*, vol. 22, n° 1, pp. 53-65.
- Houri Hocine (2012) : Direction Générale des Douanes, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), octobre.
- Imbs Jean / Wacziarg Romain (2003) : « Stages of Diversification », in : *The American economic review*, vol. 93, n° 1 (march), pp. 63-86.
- Matadeen, Sanjay (2011) : « Export diversification and economic growth. Case study of a developing country "Mauritius" », Middlesex University.
- Organisation mondiale du commerce, Secrétariat (2015) : *Evolution of Regional Trade Agreements in the World (1945-2015)*.
- Perroux François (1964) : *L'Économie du XX^e siècle*, 2^e éd. Paris, PUF.
- Prebisch Raul (1950) : « El Desarrollo Economico de la America Latina e sus principales problemas », reproduit dans le *Boletín Económico para America Latina* de février 1961. Texte préparé pour la conférence de la CEPAL de mai 1949.
- Romer Paul (1990) : « Endogenous technological change », in : *Journal of Political Economy*, vol. 98, n° 5, pp. 71-102.
- Rosenstein-Rodan, Paul N. (1943) : « Problems of industrialisation of Eastern and South-Eastern Europe », in : *The Economic Journal*, vol. 53, n° 210/211 (Jun.-Sept.), pp. 202-213.
- Siagh, Souhila (2014) : *Diversification des exportations : choix d'une nouvelle politique pour l'Algérie*, Mémoire de Magister en économie quantitative sous la direction de A. Amarouche, soutenu publiquement en décembre 2014, ENSSEA, Alger.
- Stanley, Denise L. / Bunnag Sirima (2001) : « A new look at the benefits of diversification : lessons from Central America », in : *Applied economics*, vol. 11, n° 33, pp. 1369-1383.

One year ago the negotiations between Tunisia and the European Union about a deep and comprehensive free trade agreement (DCFTA) had started in Tunis. Experts from both sides of the Mediterranean accepted to contribute to this book in order to foster the public debate in the North-African countries by informing actors of the civil society about the risks of this new generation of free trade agreements of the EU for the respective countries and their population. In fact, by analyzing the impact of the structural adjustment programs of the World Bank and the International Monetary Fund in Tunisia, Morocco and Algeria since the late 1980s followed up by the EU's free trade policy, the authors seriously doubt about the positive effects on development and prosperity promised by the promoters of free trade. They underline, on the contrary, that it is the EU which profits from the asymmetric power-relations in order to pursue its economic and especially its security interests related to "illegal migration".

Publié un an après le début des négociations sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union européenne, cet ouvrage veut contribuer au débat public dans les pays concernés et alerter les acteurs de la société civile sur les risques que comporte cette nouvelle génération des accords de libre-échange de l'UE. Les experts nord-africains et européens réunis pour débattre des enjeux de la politique économique de l'UE vis-à-vis des pays de l'Afrique du Nord mettent sérieusement en cause la promesse de développement et de prospérité du libre-échange. Analysant l'impact de cette politique entamée par la Banque mondiale et le FMI depuis les années 1980 en Tunisie, en Algérie et au Maroc et poursuivie par l'UE, ils soulignent au contraire que l'UE profite de l'asymétrie des relations de pouvoir pour poursuivre ses intérêts économiques et sécuritaires liés à la « migration illégale ».

Gisela Baumgratz, Dr. phil., Fachbereich für Sozial- und Kulturwissenschaften, Hochschule Fulda, Deutschland.

Khaled Chaabane, Dr. phil., Coordinateur du projet 'Coopération Scientifique avec l'Afrique du Nord' de la Fondation Rosa Luxemburg, Tunis, Tunisie.

Werner Ruf, Professor emeritus für Politikwissenschaft, Universität Kassel, Deutschland.

Wilfried Telkämper, Direktor, Zentrum für Internationalen Dialog und Zusammenarbeit, Rosa Luxemburg Stiftung, Berlin, Deutschland.

ISBN 978-2-8076-0253-3



P.L.E. Peter Lang